CENTRE DE GESTION 79 FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

PROCES-VERBAL

DE LA REUNION

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 7 SEPTEMBRE 2026

9 rue Chaigneau - CS 80030
79403 Saint-Maixent l'École Cedex
Tél. 05 49 06 08 50 - cdg79@cdg79.fr
cdg79.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE **DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES**

CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION

DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Siège et secrétariat : 9 rue Chaigneau
CS 80030 - 79403 ST MAIXENT L'ECOLE CEDEX

 05.49.06.08.50. et 05.49.06.08.56.
Internet : www.cdg79.fr
e.mail : cdg79@cdg79.fr

PROCES-VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le sept du mois de septembre, le Conseil d'administration du Centre de gestion s'est réuni à SAINT-MAIXENT-L'ECOLE, rue de l'Abbaye, sous la présidence de Monsieur Roland MORICEAU, Président.

Date de convocation : 25 août 2026

Etaient présents : 19 membres titulaires et suppléants avec voix délibérative

M. Roland MORICEAU, Maire de Sainte-Gemme - M. Patrice BAUDRY, Adjoint au Maire de Melle - M. Jean-Marc BERNARD, Maire de Geay - M. Michel CHANTREAU, Conseiller municipal de St-Martin-de-St-Maixent - Mme Sylvie COUSIN, Maire de Celles-sur-Belle - Mme Sylvie DUQUESNOY, Adjointe au Maire de Parthenay - M. Olivier FOUILLET, Maire d'Airvault - M. Damien GUIGUET, Adjoint au Maire de Saint-Symphorien - M. Alain HIBON, Maire de François - Mme Christelle MAGNANT, Maire de Luzay - Mme Elisabeth MAILLARD, Maire de Saint-Rémy - M. Gaël MARZIN, Conseiller municipal de Thouars - Mme Marie-Laure BOISSEL, Adjointe au Maire d'Augé - M. Jean-Michel RENAULT, Maire d'Azay-sur-Thouet - M. Marc RICHET, Maire de Coulonges-sur-l'Autize - Mme Nathalie SOUBRE, Conseillère municipale de Bressuire - Mme Chantal BRILLAUD, Vice-Présidente de la CDC Mellois en Poitou - M. Johnny BROSSEAU, Vice-Président de la CA du Bocage Bressuirais - Mme Aurélie THEBAULT, Vice-Présidente de la CDC de Parthenay-Gâtine

Était présent : 1 membre suppléant sans voix délibérative

- Mme Béatrice CRETIEN, Adjointe au Maire de Pamproux

Etaient excusés : 22 membres

Membres titulaires : Mme Marie-Pierre MISSIOUX, Maire de Cherveux – M. Denis PRISSET, Maire de Mauléon - M. Olivier POIRAUD, Maire de Frontenay-Rohan-Rohan -
Membres suppléants : Mme Edwige ARDRIT, Maire de Tourtenay -M. Patrick CHARPENTIER, Maire de Sepvret –Mme BAZANTAY, Maire de St Amand-sur-Sèvre - M. Cyril BALLAND, Maire de Loubigné - Mme Pascale ROBIN, Adjointe au Maire de Parthenay - Mme Hélène MARSAULT, Maire d'Irais - M. Claude BOISSON, Maire de Chauray - M. André NAVARI, Conseiller municipal de Saint-Maixent-l'Ecole - Mme Nadine KIMBOROWICZ, Conseillère municipale de Plaine-et-Vallées - Mme Lucy MOREAU, Maire de Villiers-en-Plaine - Mme Valérie BAUDOUIN, Adjointe au Maire de Thouars - Mme Sonia LUSSIEZ, Maire de Prahecq - M. Jérôme BARON, Adjoint au Maire de Nueil-les-Aubiers - M. Thierry PASQUIER, Conseiller municipal de Thénezay - Mme Corine MICOU, Maire de Faye-sur-Ardin - Mme Sophie BESNARD, Maire de Voulmentin - Mme Nicole NEE, Conseillère communautaire de la CDC Mellois en Poitou - M. François

MARY, Président du CCAS-EHPAD de Chiché, Vice-Président de la CA du Bocage Bressuirais- M. Guillaume CLEMENT, Président du Syndicat Mixte des Eaux de la Gâtine.

Assistaient également : M. Cyrille DEVENDEVILLE, Mme Nathalie BOISSONNOT, Mme Claire ANDRE, Mme Anne AUGAIT, M. Mickaël GUIGNARD, Mme Odile GUIMBAULT.

La séance est ouverte à 9h25, 19 membres sont présents.

Monsieur MORICEAU ouvre la séance puis donne la parole à Monsieur Mickaël GUIGNARD, Chef de projet d'études et développement des systèmes d'information, pour la présentation de l'espace Interstis.

Cette plateforme comporte un espace dédié permettant aux administrateurs d'accéder aux documents nécessaires au suivi des séances du Conseil d'administration.

Monsieur Roland MORICEAU donne ensuite lecture de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

I - DÉCISIONS

- Approbation du procès-verbal de la séance du 6 juillet 2026
- Compte-rendu de l'usage de la délégation de signature au Président
- Règlement intérieur du Conseil d'administration – Adoption
- Désignation des représentants des collectivités territoriales au sein des commissions administratives paritaires (CAP)
- Désignation des représentants des collectivités territoriales au sein des commissions consultatives paritaires (CCP)
- Avis du Conseil d'administration sur la désignation par arrêté du Président des représentants des collectivités au Comité social territorial (CST) et à la Formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail (F3SCT)
- Désignation des représentants du CDG79 auprès du GIP Informatique des centres de gestion
- Désignation d'un représentant du CDG79 au Comité national d'action sociale (CNAS)
- Désignation d'un représentant du CDG79 au Comité des services aux familles des Deux-Sèvres
- Autorisation donnée au Président d'ester en justice
- Cotisation à l'association DECLIC pour 2026 – Rectification
- Tableau des effectifs – Modification
- Enquête administrative

II - QUESTIONS SOUMISES A INFORMATION

- ✓ Réforme de l'encadrement supérieur territorial
- ✓ Présentation du projet de mandature 2022-2026 et premières évaluations
- ✓ Consultation pour un accompagnement à l'établissement d'un projet de mandature 2026-2032
- ✓ Calendrier 2026 des conseils d'administration

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 6 juillet 2026**

Monsieur le Président demande au Conseil d'administration s'il a des remarques à exprimer sur le fond ou sur la forme du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 6 juillet 2026.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, ADOPTE à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 6 juillet 2026.

- **Compte-rendu de l'usage de la délégation de signature au Président**

Le conseil d'administration est informé des différentes décisions qui ont été prises par le Président dans le cadre de la délégation consentie par l'assemblée délibérante :

➢ Entretien de la vitrerie des bâtiments du CDG79

Après négociation, la proposition de IPSO PROPRETE SERVICES sise à Niort 79000 a été retenue, pour l'entretien annuel de la vitrerie intérieure et extérieure du bâtiment principal et de l'Abbaye avec camion nacelle et le nettoyage du coin vélo pour un montant de 2 450,00 € HT, soit 2 940,00 € TTC.

Cette dépense est affectée en fonctionnement. Les crédits sont inscrits au BP 2026.

➢ Convention de prestation avec le CDG85 pour une mission de Conseil en organisation du service informatique du CDG79

La proposition du Centre de Gestion de la Vendée (CDG85) sis à La Roche-sur-Yon 85006 a été retenue, pour une mission de conseil en organisation ayant pour objectifs :

- Analyser le fonctionnement des services « travaux à façon paie & assistance progiciels » et « systèmes d'information & cybersécurité », étudier la répartition des tâches, mesurer la charge de travail et les besoins en compétences.
- Effectuer des préconisations permettant de mettre en place une structuration et une organisation efficiente au sein de l'établissement.

pour un montant de 7 320,00 € net de taxes.

Cette dépense est affectée en fonctionnement. Les crédits sont inscrits au BP 2026.

- **Règlement intérieur**

Monsieur MORICEAU rappelle qu'un règlement intérieur doit être adopté à la suite de l'installation du Conseil d'administration.

Il précise que le règlement intérieur a vocation à fixer les règles propres au fonctionnement interne, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Certaines dispositions doivent impérativement figurer dans le règlement intérieur ; d'autres, plus facultatives, sont laissées à l'appréciation du Conseil d'administration au regard des circonstances locales.

Monsieur DEVENDEVILLE précise que ce règlement prévoit la possibilité d'organiser des séances à distance, en version hybride, sachant qu'actuellement la règlementation n'autorise pas expressément les Centres de Gestion à y recourir.

Le Conseil d'administration, connaissance prise du projet de règlement intérieur, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- ADOPTE le règlement intérieur du Conseil d'Administration tel que joint en annexe à la présente délibération.

- **<u>Désignation des représentants des collectivités territoriales au sein des commissions administratives paritaires (CAP)</u>**

Vu le code général de la fonction publique, et notamment son article R262-19,
Considérant que les représentants des collectivités et des établissements publics, à l'exception de son président, sont désignés par les élus locaux, membres du conseil d'administration du Centre de gestion, parmi les élus et les établissements affiliés qui n'assurent pas eux-mêmes le fonctionnement d'une commission administrative paritaire. Le Président du Centre de gestion préside les CAP.

Le Président rappelle qu'il existe une Commission Administrative Paritaire par catégorie hiérarchique, A, B et C, que les CAP sont composées en nombre égal de représentants des collectivités et établissements publics siégeant au Conseil d'Administration et de représentants du personnel élus pour 4 ans. Il ajoute que le mandat des représentants du personnel s'achèvera le 10 décembre 2026, date des élections professionnelles.

Le Président rappelle les compétences de la CAP. Elle rend un avis simple sur les décisions envisagées par les employeurs publics qui pourraient être défavorables aux agents : licenciement, refus de disponibilité, refus d'accorder un congé pour formation syndicale, refus de mobilisation du compte personnel de formation, refus d'octroi d'un congé issu du compte épargne-temps…

Il ajoute que la CAP peut siéger en conseil de discipline, lorsque celle-ci est saisie pour avis sur des sanctions disciplinaires et pour des dossiers d'insuffisance professionnelle.

Le Président rappelle le nombre de représentants des collectivités et des établissements au sein de chaque CAP :

- Catégorie A : 5 titulaires (dont le président du CDG) et 5 suppléants
- Catégorie B *: 6 titulaires (dont le président du CDG) et 6 suppléants
- Catégorie C : 8 titulaires (dont le président du CDG) et 8 suppléants

** La composition de la catégorie B suite aux élections professionnelles du 10 décembre 2026 sera de 7 titulaires et 7 suppléants.*

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, désigne les membres qui siégeront aux commissions administratives paritaires du Centre de gestion, comme suit :

Pour la CAP catégorie A :

Membres Titulaires	Membres suppléants
M. Roland MORICEAU, Maire de Sainte-Gemme – Président du CDG79	Mme Sylvie COUSIN, Maire de Celles-sur-Belle
Mme Chantal BRILLAUD, Vice-Présidente à la Communauté de communes Mellois en Poitou	Mme Béatrice CRETIEN, Adjointe au Maire de Pamproux
Mme Sylvie DUQUESNOY, Adjointe au Maire de Parthenay	Mme Aurélie THEBAULT, Vice-Présidente de la CDC de Parthenay-Gâtine
M. Damien GUIGUET, Adjoint au Maire de St Symphorien	Mme Elisabeth MAILLARD, Maire de St Rémy
M. Johnny BROSSEAU, Vice-Président de la CA du Bocage Bressuirais	M. Jean-Marc BERNARD, Maire de Geay

Pour la CAP catégorie B :

Membres Titulaires	Membres suppléants
M. Roland MORICEAU, Maire de Sainte-Gemme – Président du CDG79	Mme Sylvie COUSIN, Maire de Celles-sur-Belle
Mme Chantal BRILLAUD, Vice-Présidente à la Communauté de communes Mellois en Poitou	Mme Nadine KIMBOROWICZ, Conseillère municipale de Plaine-et-Vallées
Mme Sylvie DUQUESNOY, Adjointe au Maire de Parthenay	Mme Aurélie THEBAULT, Vice-Présidente de la CDC de Parthenay-Gâtine
Mme Elisabeth MAILLARD, Maire de St Rémy	M. Damien GUIGUET, Adjoint au Maire de St Symphorien
M. Michel CHANTREAU, Conseiller Municipal de St Martin de St Maixent L'Ecole	Mme Béatrice CRETIEN, Adjointe au Maire de Pamproux
M. Johnny BROSSEAU, Vice-Président de la CA du Bocage Bressuirais	M. Jean-Marc BERNARD, Maire de Geay

Pour la CAP catégorie C :

Membres Titulaires	Membres suppléants
M. Roland MORICEAU, Maire de Sainte-Gemme – Président du CDG79	Mme Sylvie COUSIN, Maire de Celles-sur-Belle
M. Patrice BAUDRY, Adjoint au Maire de Melle	Mme Nadine KIMBOROWICZ, Conseillère municipale de Plaine-et-Vallées
Mme Nathalie SOUBRE, Conseillère municipale à la commune de Bressuire	M. Olivier FOUILLET, Maire d'Airvault
Mme Chantal BRILLAUD, Vice-Présidente à la Communauté de communes Mellois en Poitou	M. Marc RICHET, Maire de Coulonges-sur-l'Autize
Mme Sylvie DUQUESNOY, Adjointe au Maire de Parthenay	Mme Aurélie THEBAULT, Vice-Présidente de la CDC de Parthenay-Gâtine
Mme Elisabeth MAILLARD, Maire de St Rémy	M. Damien GUIGUET, Adjoint au Maire de St Symphorien
M. Michel CHANTREAU, Conseiller Municipal de St Martin de St Maixent L'Ecole	Mme Béatrice CRETIEN, Adjointe au Maire de Pamproux
M. Johnny BROSSEAU, Vice-Président de la CA du Bocage Bressuirais	M. Jean-Marc BERNARD, Maire de Geay

- **Désignation des représentants des collectivités territoriales au sein de la commission consultative paritaire (CCP)**

Vu le code général de la fonction publique, et notamment son article R272-11,
Considérant que les représentants des collectivités et des établissements publics, à l'exception de son président, sont désignés par les élus locaux, membres du conseil d'administration du Centre de gestion, parmi les élus et les établissements affiliés qui n'assurent pas eux-mêmes le fonctionnement d'une commission consultative paritaire. Le Président du Centre de gestion préside la CCP.

Le Président rappelle qu'il existe une Commission Consultative Paritaire sans distinction des catégories hiérarchiques, que la CCP composée en nombre égal de représentants des collectivités et établissements publics siégeant au Conseil d'Administration et de représentants du personnel élus pour 4 ans. Il ajoute que le mandat des représentants du personnel s'achèvera le 10 décembre 2026, date des élections professionnelles.

Le Président rappelle les compétences de la CCP. Elle rend un avis simple sur les décisions envisagées par les employeurs publics qui pourraient être défavorables aux agents contractuels : licenciement, refus d'accorder un congé pour formation syndicale, refus de mobilisation du compte personnel de formation, refus d'octroi d'un congé issu du compte épargne-temps... Il ajoute que la CCP peut siéger en conseil de discipline, lorsque celle-ci est saisie pour avis dans le cadre d'une procédure disciplinaire.

Le Président rappelle le nombre de représentants des collectivités et des établissements au sein de la CCP est fixé à 8 membres titulaires (dont le président du CDG) et 8 suppléants.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, désigne les membres qui siégeront à la CCP du Centre de gestion, comme suit :

Membres Titulaires	Membres suppléants
M. Roland MORICEAU, Maire de Sainte-Gemme – Président du CDG79	Mme Sylvie COUSIN, Maire de Celles-sur-Belle
M. Patrice BAUDRY, Adjoint au Maire de Melle	Mme Nadine KIMBOROWICZ, Conseillère municipale de Plaine-et-Vallées
Mme Nathalie SOUBRE, Conseillère municipale à la commune de Bressuire	M. Olivier FOUILLET, Maire d'Airvault
Mme Chantal BRILLAUD, Vice-Présidente à la Communauté de communes Mellois en Poitou	M. Marc RICHET, Maire de Coulonges-sur-l'Autize
Mme Sylvie DUQUESNOY, Adjointe au Maire de Parthenay	Mme Aurélie THEBAULT, Vice-Présidente de la CDC de Parthenay-Gâtine
Mme Elisabeth MAILLARD, Maire de St Rémy	M. Damien GUIGUET, Adjoint au Maire de St Symphorien
M. Michel CHANTREAU, Conseiller Municipal de St Martin de St Maixent L'Ecole	Mme Béatrice CRETIEN, Adjointe au Maire de Pamproux
M. Johnny BROSSEAU, Vice-Président de la CA du Bocage Bressuirais	M. Jean-Marc BERNARD, Maire de Geay

- **<u>Avis du Conseil d'administration sur la désignation par arrêté du Président des représentants des collectivités au Comité social territorial (CST) et à la Formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail (F3SCT</u>**)

Vu le code général de la fonction publique, et notamment son article R252-31,
Vu les délibérations du Conseil d'administration des 28 mars et 23 mai 2022 fixant à 8 le nombre de représentants titulaires pour le collège des personnels du Comité Social Territorial placé auprès du Centre de gestion, et portant sur le paritarisme numérique des deux collèges,
Vu la délibération du Conseil d'Administration du 11 juillet 2022 portant création d'un CST avec une formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail, et fixant la composition de la F3SCT,

Considérant que les membres du comité représentant les collectivités territoriales et leurs établissements sont désignés par arrêté du président du centre de gestion parmi :

> 1° Les élus issus des collectivités et des établissements employant moins de cinquante agents affiliés au centre de gestion, après avis des membres du conseil d'administration du centre issus de ces collectivités et établissements ;
>
> 2° Les agents des collectivités et établissements mentionnés au 1° ou les agents du centre de gestion.

Le Président rappelle qu'après recueil des avis des organisations syndicales, le Conseil d'administration du 9 mars 2026 a délibéré dans le cadre de l'organisation des prochaines élections professionnelles pour maintenir la composition et le fonctionnement actuels du CST et de la F3SCT :

- Nombre de représentants titulaires du personnel fixé à 8 et un nombre égal de représentants suppléants,
- Maintien de paritarisme numérique des deux collèges,
- Recueil par le CST de l'avis des représentants des collectivités et établissements publics.

Le Président rappelle les compétences du CST et de la F3SCT. Le CST est saisi pour avis sur les questions collectives relatives à l'organisation et au fonctionnement des services, aux conditions de travail et à la protection des agents (télétravail, temps partiel, PSC...). Il est consulté également sur les grandes orientations relatives au régime indemnitaire, sur les lignes directrices de gestion.

La F3SCT est une instance consultative et informée sur les questions relatives à la santé, sécurité et conditions de travail des agents territoriaux. Elle vise à améliorer les conditions de travail et la prévention des risques professionnels.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, propose au Président la composition suivante :

Membres Titulaires	Membres suppléants
M Damien GUIGUET, Adjoint au Maire de St Symphorien - Président du CST – F3SCT	M. Roland MORICEAU, Maire de Sainte-Gemme - Président du CDG
M. Jean-Marc BERNARD, Maire de Geay	M. François MARY, Maire de Chiché
Mme Chantal BRILLAUD, Conseillère municipale à la commune de Fressines	Mme Lucy MOREAU, Maire de Villiers-en-Plaine
M. Michel CHANTREAU, Conseiller Municipal de St Martin de St Maixent L'Ecole	M. Alain HIBON, Maire de François
M. Olivier FOUILLET, Président de la CDC Airvaudais-Val du Thouet	Mme Hélène MARSAULT, Maire d'Irais
Mme Christelle MAGNANT, Maire de Luzay	Mme Nadine KIMBOROWICZ, Conseillère municipale de Plaine-et-Vallées
Mme Corine MICOU, Maire de Faye-sur-Ardin	Mme Béatrice CRETIEN, Adjointe au Maire de Pamproux
Mme Aurélie THEBAULT, Adjointe au Maire du Tallud	M. Jean-Michel RENAULT, Maire d'Azay-sur-Thouet

- **<u>Désignation des représentants du CDG79 auprès du GIP Informatique des centres de gestion</u>**

Le Président indique au Conseil d'Administration que le GIP Informatique des CDG a été créé en 2017 pour permettre leur coopération dans le domaine informatique, en spécifiant qu'aujourd'hui tous les CDG et la FNCDG sont membres du GIP consacrant ainsi une dynamique d'unité et de mutualisation à l'échelle nationale. Le GIP Informatique a connu une croissance significative autour d'une équipe de 18 agents (représentant 16 ETP) et d'un nombre croissant d'applications et de CDG utilisateurs.

Pour autant, les défis restent nombreux et l'année 2026 sera notamment marquée par des chantiers structurant comme le lancement des projets de redéveloppement des applications « concours » et « missions temporaires ».

Le renouvellement du Conseil d'administration du GIP Informatique est prévu en octobre 2026. Le Président précise qu'il appartient au Conseil d'administration de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour représenter le CDG79 à l'Assemblée générale du GIP Informatique.

Le Président indique que celui-ci siégeait au sein de l'assemblée depuis le 11/07/2022 en tant que représentant titulaire et M. LECOINTE en tant que représentant suppléant.

A la suite de l'élection de Mme DUQUESNOY en qualité de vice-présidente dans les domaines informatiques, le Président propose la candidature de Mme DUQUESNOY en tant que représentante titulaire et sa candidature en tant que représentant suppléant.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- DESIGNE Mme Sylvie DUQUESNOY, Vice-Présidente, en qualité de représentante titulaire et M. Roland MORICEAU, Président, en qualité de représentant suppléant au sein de l'Assemblée générale du GIP Informatique des CDG.

- **<u>Désignation d'un représentant du CDG79 au Comité national d'action sociale (CNAS)</u>**

Le Président précise au Conseil d'Administration que le Comité national d'action sociale (CNAS) est un organisme paritaire et pluraliste, une association au service des agents de la fonction publique territoriale, et qu'il fut créé en 1967. Cette association exerce une influence sur les politiques d'actions sociales, culturelles, et sportives pour améliorer la condition des agents territoriaux en activité, ou à la retraite. Le CNAS recouvre à ce jour 96 délégations départementales sur toute la France, représentant environ 21 500 structures territoriales adhérentes et 969 179 bénéficiaires.

Le CDG79 adhère depuis plusieurs mandats à cette association pour répondre à l'obligation, issue de la loi du 19 février 2007, de mettre des prestations d'actions sociales à la disposition de son personnel, telles que des allègements de frais de transport, des aides au logement, des chèques réductions, des facilités de départs en vacances, une assistance pour toutes informations d'ordre juridique.

Le Président rappelle qu'il appartient à chaque collectivité adhérente de désigner un représentant des élus pour siéger en qualité de délégué local du CNAS. Un représentant du personnel est également désigné par le Président.

Le Président propose la candidature de Monsieur Johnny BROSSEAU.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- DESIGNE M. Johnny BROSSEAU, Vice-Président, pour représenter le CDG79 auprès du CNAS.

- **Désignation d'un représentant du CDG79 au Comité des services aux familles des Deux-Sèvres**

Dans chaque département, il est créé par le Préfet un comité départemental des services aux familles (décret n°2021-1644 du 14 décembre 2021), qui est une instance de réflexion, de conseil, de proposition et de suivi pour toutes les questions relatives à l'organisation, au fonctionnement, au maintien et au développement des services aux familles, notamment autour de deux sujets principaux : la gouvernance de ces services et le métier d'assistante maternelle (procédure d'agrément…).
Ce comité est chargé d'adopter le schéma départemental des services aux familles pour une durée maximale de 6 ans.

Le CDG79 siège au sein de cette instance et dispose d'un représentant suppléant au titre de l'article 3.13 (« représentant des employeurs publics du département »).

A ce titre, il est proposé au Conseil d'administration de désigner un représentant pour siéger en qualité de suppléant au sein du Comité départemental des services aux familles des Deux-Sèvres.

Le Président propose la candidature de Monsieur Michel CHANTREAU.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- DESIGNE M. Michel CHANTREAU, Secrétaire du Bureau, pour siéger en qualité de suppléant au sein du Comité départemental des services aux familles des Deux-Sèvres.

- **Autorisation donnée au Président d'ester en justice**

Le Président rappelle au Conseil d'Administration qu'en application du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion, le conseil d'administration décide des actions en justice de l'établissement et doit autoriser le président à le représenter en justice pour les litiges le concernant.

Aussi, afin de faciliter l'action du CDG79 en justice et conformément à la jurisprudence en vigueur, il est proposé au Conseil d'administration d'octroyer au Président une délégation générale et permanente pour intenter, au nom du CDG79, toutes les actions en justice et à le défendre dans les actions intentées contre lui, dans tous les contentieux relevant des matières pénale, civile, électorale et administrative et, au besoin, à se faire assister du conseil de son choix.

Il est également demandé au Conseil d'administration d'autoriser le Président à entreprendre, le cas échéant, dans chaque cas, toute les voies de recours qui s'avèreraient nécessaires à la défense des intérêts du CDG79.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DONNE délégation au Président pour intenter, au nom du CDG79, toutes actions en justice et à le défendre dans les actions intentées contre lui, dans tous les contentieux relevant des matières pénale, civile, électorale et administrative, et au besoin, à se faire assister du conseil de son choix ;

- AUTORISE le Président à entreprendre le cas échéant, dans chaque cas, toutes les voies de recours qui s'avéreraient nécessaires à la défense des intérêts du CDG79.

- **Cotisation à l'association DECLIC pour 2026 – Rectification**

Le Président rappelle au Conseil d'Administration que par délibération du 9 mars 2026, celui-ci a confirmé son adhésion annuelle à l'association des opérateurs publics de services numériques (OPSN) dite DECLIC. Pour mémoire, le CDG79 adhère à cette association nationale depuis 2022.

Or, une erreur matérielle a été faite concernant le montant de l'adhésion pour 2026, qui n'est pas de 700 € mais de 770 € pour les structures qui emploient moins de 5 salariés en équivalents temps plein sur des activités dédiées à la mutualisation numérique.

Les crédits correspondants étant inscrits au budget primitif 2026, il est demandé au Conseil d'administration d'entériner cette rectification, d'autoriser M. le Président à procéder au versement de la somme de 770 € à DECLIC et à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Conseil d'administration, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ENTERINE la rectification du montant de la cotisation d'adhésion à l'association DECLIC pour l'année 2026 ;

- AUTORISE le Président à procéder au versement à l'association DECLIC de la cotisation annuelle 2026 pour un montant de 770 € et de signer tout document relatif à ce dossier.

- **<u>Tableau des effectifs – Modification</u>**

Le Président propose au Conseil d'administration :

- Les créations de poste suivantes :

 - La création d'un poste permanent d'attaché à temps complet pour le poste de chef de projet « secrétaires généraux de mairie et dispositifs de formation », à la date du 1er novembre 2026. Cette mission est actuellement assurée par un fonctionnaire titulaire du grade d'attaché territorial détaché dans le cadre d'un contrat de projet conclu depuis le 1er novembre 2023 pour une durée de 3 ans. Il est proposé au Conseil d'administration de créer un poste permanent d'attaché pour les missions d'animation des réseaux de secrétaires généraux de mairie, mission obligatoire des CDG depuis la loi n°2023-1380 du 30 décembre 2023.

 - La création d'un poste d'attaché principal à temps complet. Il est proposé de créer ce poste afin de promouvoir le fonctionnaire en charge de l'animation des réseaux des secrétaires généraux de mairie ; l'agent ayant obtenu l'examen professionnel d'attaché principal en 2025.

 - La création d'un poste de rédacteur territorial à temps complet de gestionnaire financière et comptable. Il est proposé de créer ce poste dans le cadre du déroulement de carrière d'un agent ayant obtenu le concours de rédacteur en 2025 et dont les missions actuelles auprès de la responsable du service finances seront accrues.

 - La création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires pour les missions d'agent d'entretien des locaux à pourvoir au 1er novembre 2026. Il est proposé d'ouvrir ce poste pour recruter définitivement l'agent qui assure le remplacement d'un fonctionnaire indisponible pour raisons de santé depuis le 16 août 2022.

- L'inscription au tableau des effectifs d'un poste d'attaché principal à temps complet en raison de la prise en charge d'un fonctionnaire momentanément privé d'emploi au 1er octobre 2026.

Le Président propose au Conseil d'administration d'adopter le tableau des effectifs ainsi modifié, intégrant les créations de poste et l'inscription du poste d'attaché principal pour la prise en charge d'un fonctionnaire de catégorie A.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE la création des emplois ci-dessous :
 - Un emploi permanent à temps complet au grade d'attaché,
 - Un emploi permanent à temps complet au grade d'attaché principal,
 - Un emploi permanent à temps complet au grade de rédacteur,
 - Un emploi permanent à temps à temps non complet au grade d'adjoint technique à raison de 20 heures hebdomadaires.

- APPROUVE l'inscription d'un poste d'attaché principal au tableau des effectifs pour la prise en charge d'un fonctionnaire momentanément privé d'emploi au 1er octobre 2026 ;

- FIXE le tableau des effectifs, comme suit :

- EMPLOIS	AUTORISES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	POURVUS	NON POURVUS
TOTAL	**702**	**671**	**31**
EMPLOIS PERMANENTS	**83**	**52**	**31**
TITULAIRES	***63***	***43***	***20***
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES (fonct)	1	1	0
DIRECTEUR GENERAL ADJOINT (fonctionnel)	1	1	0
ATTACHE HORS CLASSE	1	0	1
ATTACHE PRINCIPAL	3	1	2
ATTACHE à TC	3	3	0
INGENIEUR	2	1	1
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ère CLASSE	2	1	1
TECHNICIEN PRINCIPA 2ème CLASSE	2	1	1
TECHNICIEN	2	1	1
REDACTEUR PRINCIPAL 1ère CLASSE	2	2	0
REDACTEUR PRINCIPAL 2ème CLASSE	2	2	0
REDACTEUR à TC	6	5	1
ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BLIOTHEQUES PRINCIPAL DE 2eme CLASSE	1	1	0
PSYCHOLOGUE DE CLASSE NORMALE à TC	3	2	1
INFIRMIER EN SOINS GENERAUX	0	0	0
INFIRMIER EN SOINS GENERAUX HORS CLASSE à TC	4	3	1
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CLASSE	13	11	2
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2E CLASSE	3	2	1
ADJOINT ADMINISTRATIF	5	3	2
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	1	0	1
ADJOINT TECHNIQUE	1	0	1
ADJOINT TECHNIQUE principal 2ème cl	1	0	1
ADJOINT TECHNIQUE principal 1ère cl	1	0	1
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2ème CLASSE 20/35 ème	1	0	1
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2ème CLASSE 25/35 ème	1	1	0
ADJOINT TECHNIQUE 25/35ème	1	1	0
TITULAIRES PRIS EN CHARGE	*5*	*3*	*2*
INGENIEUR	1	1	0
ATTACHE PRINCIPAL	1	0	1
ATTACHE HORS CLASSE	1	0	1

ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2 ème cl	1	1	0
ANIMATEUR 28h	1	1	0
NON TITULAIRES	*13*	*5*	*8*
ATTACHE	1	0	1
REDACTEUR CONTRACTUEL	3	2	1
ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BLIOTHEQUES PRINCIPAL DE 2eme CLASSE	2	2	0
MEDECIN CONTRACTUEL	3	0	3
MEDECIN CONTRACTUEL 17h30	1	0	1
MEDECIN CONTRACTUEL TNC 16h00	1	0	1
PSYCHOLOGUE ERGONOME – CDD 3 ans	1	0	1
ATTACHE à TNC (17h30) CHARGE DE COMMUNICATION	1	1	0
CONTRAT DE DROIT DE PRIVE / APPRENTI /ALTERNANT	**2**	**1**	**1**
APPRENTI / SECRETARIAT DE DIRECTION	1	1	
ALTERNANT / PREVENTION TC	1		1
EMPLOIS NON PERMANENTS	**619**	**619**	**0**
Contrat de projet	**3**	**3**	**0**
UN POSTE DE MEDECIN COORDONNATEUR – PROJET SERVICE MUTUALISE			
MEDECIN HORS CLASSE	1	1	
UN POSTE DE CHEF DE PROJET PLAN D'ACTIONS SECRETAIRE DE MAIRIE ET DISPOSITIFS DE FORMATION			
ATTACHE	1	1	
UN POSTE DE CHEF DE PROJET ETUDES ET DEVELOPPEMENT DES SYSTEMES D'INFORMATION			
INGENIEUR	1	1	
Postes INTERIM :	616	616	
FILIERE ADMINISTRATIVE			
ATTACHE HORS CLASSE	1	1	
ATTACHE PRINCIPAL	3	3	
ATTACHE	4	4	
REDACTEUR	15	15	
REDACTEUR PRINCIPAL 2ème CLASSE	5	5	
REDACTEUR PRINCIPAL 1ère CLASSE	5	5	
ADJOINT ADMINISTRATIF	65	65	
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2ème Cl.	30	30	
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ère Cl.	6	6	
FILIERE TECHNIQUE			
INGENIEUR EN CHEF	1	1	
INGENIEUR EN CHEF HORS CLASSE	1	1	
INGENIEUR	1	1	
INGENIEUR PRINCIPAL	1	1	
INGENIEUR HORS CLASSE	1	1	
TECHNICIEN	3	3	
TECHNICIEN PRINCIPAL 2ème CLASSE	6	6	
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ère CLASSE	3	3	
AGENT DE MAITRISE	3	3	
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	3	3	
ADJOINT TECHNIQUE	150	150	
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2ème Cl.	5	5	
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ère Cl.	2	2	
ADJOINT TECHNIQUE des Etablissements d'enseignement	50	50	
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2ème Cl. des Etablissements d'enseignement	2	2	
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ère Cl. des Etablissements d'enseignement	2	2	

FILIERE MEDICO-SOCIALE - SOUS FILIERE MEDICO SOCIALE			
MEDECIN 2ème CLASSE	1	1	
MEDECIN 1ère CLASSE	1	1	
MEDECIN HORS CLASSE	1	1	
SAGE-FEMME CLASSE NORMALE	1	1	
SAGE-FEMME HORS CLASSE.	1	1	
CADRE DE SANTE	1	1	
CADRE SUPERIEUR DE SANTE	1	1	
PSYCHOLOGUE CLASSE NORMALE	1	1	
PSYCHOLOGUE HORS CLASSE	1	1	
CADRE DE SANTE (INFIRMIER et TECHNICIENS PARAMEDICAUX)	1	1	
PUERICULTRICE	1	1	
PUERICULTRICE HORS CLASSE	1	1	
INFIRMIER EN SOINS GENERAUX	4	4	
INFIRMIER EN SOINS GENERAUX HORS CLASSE	1	1	
MASSEUR-KINESITHERAPEUTE ET ORTHOPHONISTE	1	1	
MASSEUR-KINESITHERAPEUTE ET ORTHOPHONISTE HORS CLASSE	1	1	
PEDICURE-PODOLOGUE, ERGOTHERAPEUTE, PSYCHOMOTRICIEN, ORTHOPTISTE, TECHNICIEN DE LABORATOIRE MEDICAL, MANIPULATEUR D'ELECTRORADIOLOGIE MEDICALE, PREPARATEUR EN PHARMACIE HOSPITALIERE ET DIETETICIEN HORS CLASSE	1	1	
PEDICURE-PODOLOGUE, ERGOTHERAPEUTE, PSYCHOMOTRICIEN, ORTHOPTISTE, TECHNICIEN DE LABORATOIRE MEDICAL, MANIPULATEUR D'ELECTRORADIOLOGIE MEDICALE, PREPARATEUR EN PHARMACIE HOSPITALIERE ET DIETETICIEN	1	1	
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE CLASSE NORMALE (cat B)	**10**	**10**	
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE CLASSE SUPERIEURE (cat B)	2	2	
AIDE-SOIGNANT DE CLASSE NORMALE (cat B)	10	10	
AIDE-SOIGNANT DE CLASSE SUPERIEURE (cat B)	2	2	
AUXILIAIRE DE SOINS PRINCIPAL 2ème CLASSE (SPECIALITE AIDE-MEDICO PSYCHOLOGIQUE ET ASSISTANT DENTAIRE) CAT C	10	10	
AUXILIAIRE DE SOINS PRINCIPAL 1ère CLASSE (SPECIALITE AIDE-MEDICO PSYCHOLOGIQUE ET ASSISTANT DENTAIRE) CAT C	5	5	
FILIERE MEDICO-SOCIALE - SOUS FILIERE MEDICO TECHNIQUE			
BIOLOGISTE, VETERINAIRE, PHARMACIEN DE CLASSE NORMALE	1	1	
BIOLOGISTE, VETERINAIRE, PHARMACIEN HORS CLASSE	1	1	
BIOLOGISTE, VETERINAIRE, PHARMACIEN CLASSE EXCEPTIONNELLE	1	1	
FILIERE MEDICO-SOCIALE - SOUS FILIERE SOCIALE			
CONSEILLER SOCIO-EDUCATIF	1	1	
CONSEILLER SOCIO-EDUCATIF SUPERIEUR	1	1	
CONSEILLER SOCIO-EDUCATIF HORS CLASSE	1	1	
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF (cat A)	6	6	
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF DE CLASSE EXCEPTIONNELLE (cat A)	1	1	
EDUCATEUR JEUNES ENFANTS (cat A)	3	3	
EDUCATEUR JEUNES ENFANTS de CLASSE EXCEPTIONNELLE (cat A)	1	1	
MONITEUR-EDUCATEUR ET INTERVENANT FAMILIAL (cat B)	1	1	
MONITEUR-EDUCATEUR ET INTERVENANT FAMILIAL PRINCIPAL (cat B)	1	1	
ATSEM PRINCIPAL 2ème CLASSE	10	10	
ATSEM PRINCIPAL 1ère CLASSE	1	1	
AGENT SOCIAL	40	40	
AGENT SOCIAL PRINCIPAL 2ème CLASSE	2	2	

AGENT SOCIAL PRINCIPAL 1ère CLASSE	1	1	
FILIERE CULTURELLE			
DIRECTEUR D'ETABLISSEMENT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE 2ème catégorie	1	1	
DIRECTEUR D'ETABLISSEMENT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE 1ère catégorie	1	1	
PROFESSEUR ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE CLASSE NORMALE	1	1	
PROFESSEUR ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE HORS CLASSE	1	1	
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	5	5	
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL 2ème CLASSE	1	1	
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL 1ère CLASSE	1	1	
CONSERVATEUR DU PATRIMOINE	1	1	
CONSERVATEUR DES BIBLIOTHEQUES	1	1	
ATTACHE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE	3	3	
ATTACHE PRINCIPAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE	1	1	
BIBLIOTHECAIRE	1	1	
BIBLIOTHECAIRE PRINCIPAL	1	1	
ASSISTANT DE CONSERVATION	1	1	
ASSISTANT DE CONSERVATION PRINCIPAL 2ème CLASSE	5	5	
ASSISTANT DE CONSERVATION PRINCIPAL 1ère CLASSE	1	1	
ADJOINT DU PATRIMOINE	5	5	
ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL 2ème CLASSE	2	2	
ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL 1ère CLASSE	1	1	
FILIERE SPORTIVE			
CONSEILLER DES APS	1	1	
CONSEILLER PRINCIPAL DES APS	1	1	
EDUCATEUR DES APS	5	5	
EDUCATEUR PRINCIPAL 2ème CLASSE DES APS	1	1	
EDUCATEUR PRINCIPAL 1ère CLASSE DES APS	1	1	
OPERATEUR QUALIFIE DES APS	5	5	
OPERATEUR PRINCIPAL DES APS	1	1	
FILIERE ANIMATION			
ANIMATEUR	2	2	
ANIMATEUR PRINCIPAL 2ème CLASSE	1	1	
ANIMATEUR PRINCIPAL 1ère CLASSE	1	1	
ADJOINT D'ANIMATION	60	60	
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 2ème CLASSE	2	2	

- **Enquête administrative**

Le Président indique au Conseil d'Administration que le CDG79 réalise la mission d'enquête administrative pour les collectivités et établissements du département des Deux-Sèvres. Par le passé, le Conseil d'administration a délibéré pour autoriser le Président à conventionner avec le CDG23 pour la réalisation d'une enquête administrative auprès de l'une des collectivités en Creuse, le CDG23 ne proposant pas cette prestation. Le CDG79 est aujourd'hui sollicité par le CDG87 pour assurer une enquête administrative au sein d'une commune du département de la Haute-Vienne.

Aussi, il est proposé au Conseil d'administration d'adopter une délibération de principe autorisant le Président à signer des conventions tripartites pour la réalisation de prestations d'enquête administrative pour le compte de collectivités ou établissements publics locaux relevant de centres de gestion néo-aquitains et de fixer la tarification correspondante.

La prestation sera directement facturée à la collectivité, ou au CDG demandeur, selon les modalités fixées dans la convention.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- AUTORISE le Président à signer les conventions tripartites et tout avenant aux conventions pour la réalisation de prestations d'enquête administrative pour le compte de collectivités ou établissements publics locaux relevant de centres de gestion néo-aquitains.

- FIXE la tarification comme suit :

- Par jour /par intervenant : 750 euros
- Soit par demi-journée /par intervenant : 375 euros
- Les frais de déplacements des intervenants seront également facturés.

II – INFORMATION

➢ Réforme de l'encadrement supérieur territorial

Plusieurs décrets publiés le 10 juin 2026 mettent en œuvre la réforme de l'encadrement supérieur de la fonction publique territoriale.

Applicable depuis le 1er juillet 2026, cette réforme a pour objectifs de renforcer l'attractivité des carrières de direction, favoriser la mobilité entre les différentes fonctions publiques, et harmoniser les règles applicables aux administrateurs territoriaux avec celles des administrateurs de l'Etat.

Elle ne concerne que les emplois de direction +40 000 habitants, dont le CDG79.
Ce nouveau régime indemnitaire des emplois de direction, sera présenté au CST de septembre, puis au Conseil d'administration pour les deux emplois concernés par le CDG79.

➢ Consultation pour un accompagnement à l'établissement d'un projet de mandature 2026-2032

➢ Dossiers divers :

- Mission d'accompagnement sur l'évolution des missions informatiques et de leur organisation (CDG85)
- Consultations en cours : équipements audiovisuels, diagnostics immobiliers, parapheur électronique…
- Université des Maires le 10 septembre 2026 - atelier autour du maire employeur, animé par le CDG79 et la MNT
- CDG Tour le 13 octobre 2026 à Celles Sur Belle et le 15 octobre 2026 à Chiché – le CDG79 à la rencontre des équipes nouvelles installées. Des convocations seront adressées dans la semaine
- Lancement des formations SGM : DU le 21 septembre 2026 + SGMR le 28 septembre 2026
- Parrainage de la promotion 2026-2029 du bac AGORA du lycée Thomas Jean-Main.

➢ Calendrier 2026 des conseils d'administration

- Lundi 5 octobre 2026
- Lundi 16 novembre 2026 (annulé en raison d'une réunion régionale NACOOPE à Bordeaux)
- Lundi 7 décembre 2026

Aucun autre sujet n'étant abordé, Monsieur le Président remercie l'assemblée pour son assiduité et le déroulement de cette séance.

Il déclare la séance levée à 12h06.

Le Secrétaire de Bureau,

Michel CHANTREAU

Le Président,

Roland MORICEAU